

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - 11008 - 1996 B 00383 - 407 706 381 - SARL GUINEHEUX

EURL SARL GUINEHEUX

Les Perrières
L'HÔTELLERIE-DE-FLEE

49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

COMPTES ANNUELS AU 31/01/2024

Pour copie certifiée conforme
le Gérant

Sommaire

1. Bilan et Compte de résultat	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
2. Annexe légale	5
Règles et méthodes comptables	6
Notes sur le bilan	9
Autres informations	16

Bilan et Compte de résultat

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/24	Net au 31/01/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 074	3 193	2 881	4 450
Fonds commercial	142 509		142 509	142 509
Autres immobilisations incorporelles	5 765		5 765	
Immobilisations corporelles				
Terrains	104 525	101 634	2 891	6 810
Constructions	377 570	159 725	217 845	233 909
Installations techniques, matériel et outillage	489 340	443 735	45 606	68 388
Autres immobilisations corporelles	524 268	321 780	202 488	150 552
Immob. en cours / Avances & acomptes	25 873		25 873	14 134
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	861		861	861
ACTIF IMMOBILISE	1 677 784	1 030 067	647 717	622 612
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	58 166		58 166	
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 654 631		1 654 631	1 469 550
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 261 824	3 432	1 258 392	1 064 913
Fournisseurs débiteurs	43		43	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	17 257		17 257	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 964		10 964	3 052
Autres créances	16 360		16 360	16 580
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 340 753		4 340 753	4 095 263
Charges constatées d'avance	23 532		23 532	11 935
ACTIF CIRCULANT	7 383 529	3 432	7 380 098	6 661 292
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	9 061 314	1 033 499	8 027 815	7 283 904

Bilan

	Net au 31/01/24	Net au 31/01/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 200 000	1 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	120 000	120 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 078 725	3 230 817
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	931 674	987 909
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 330 399	5 538 725
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	51 348	118 757
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	51 348	118 757
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	459 287	386 429
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		28 639
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	997 812	729 677
<i>Personnel</i>	61 287	60 918
<i>Organismes sociaux</i>	50 960	72 872
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		38 663
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	43 065	138 507
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 093	716
Dettes fiscales et sociales	156 406	311 677
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 563	
Produits constatés d'avance		170 000
DETTES	1 697 416	1 745 179
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	8 027 815	7 283 904

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL SARL GUINEHEUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2024, dont le total est de 8 027 815 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 931 674 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2023 au 31/01/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le montant des engagements retraite n'a pas été calculé, ni comptabilisé sur cet exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	142 509			142 509
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 235	5 765	5 161	11 839
Immobilisations incorporelles	153 744	5 765	5 161	154 347
- Terrains	104 525			104 525
- Constructions sur sol propre	377 570			377 570
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	481 580	19 910	12 150	489 340
- Installations générales, agencements aménagements divers	89 909	56 698		146 607
- Matériel de transport	299 055	38 233		337 288
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 770	5 604		40 374
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	14 134	2 990	17 124	
- Avances et acomptes		25 873		25 873
Immobilisations corporelles	1 401 542	149 307	29 274	1 521 576
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000			1 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	861			861
Immobilisations financières	1 861			1 861
ACTIF IMMOBILISE	1 557 148	155 072	34 435	1 677 784

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 765	149 307		155 072
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 765	149 307		155 072
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		17 124		17 124
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 161	12 150		17 311
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	5 161	29 274		34 435

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2024
Éléments achetés	142 509
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	142 509

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS BELLOIS 49370 VAL D'ERDRE AUXENCE	5 000	13 494	20,00	33 426

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 000	1 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 785	1 569	5 161	3 193
Immobilisations incorporelles	6 785	1 569	5 161	3 193
- Terrains	97 715	3 919		101 634
- Constructions sur sol propre	143 661	16 064		159 725
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	413 192	42 693	12 150	443 735
- Installations générales, agencements aménagements divers	63 444	9 507		72 951
- Matériel de transport	179 175	35 764		214 939
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 563	3 328		33 890
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	927 750	111 274	12 150	1 026 874
ACTIF IMMOBILISE	934 536	112 843	17 311	1 030 067

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 330 841 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	861		861
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 261 824	1 261 824	
Autres	44 624	44 624	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	23 532	23 532	
Total	1 330 841	1 329 980	861
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. à établir	130 684
Avoirs à recevoir	43
Etat autres pdts à recevoir	500
Divers produits à recevoir	860
Total	132 087

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 200 000,00 euros décomposé en 12 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 459 287 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 697 416 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	51 348	33 494	17 854	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	997 812	997 812		
Dettes fiscales et sociales	156 406	156 406		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes	491 850	491 850		
Total	1 697 416	1 679 562	17 854	
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	67 410			

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenues	195
Congés à payer	27 691
Org.soc. ch/congés à payer	8 081
Org.soc.charges à payer	21 360
Etat autres ch.à payer	489
Clients,avoirs à établir	32 563
Total	90 379

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	23 531		
Total	23 531		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts et assurances sur emprunts</i>	694
Autres engagements donnés	694
Total	694
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SARL GUINEHEUX
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 200 000 euros
Siège social : Les Perrières L'HÔTELLERIE-DE-FLEE
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
407706381 RCS ANGERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 5 juillet 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 janvier 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 931 674,02 € de la manière suivante :

- Une somme de 150 000.00 €
à titre de dividende, soit par part, un montant de 12.50 €
dont contributions et prélèvements sociaux au taux de 17,2 % : 25 800.00 €
dont prélèvement forfaitaire au taux de 12.8 % : 19 200.00 €
- et le solde, soit 781 674.02 €
au compte "Autres réserves"

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 8 juillet 2024.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 janvier 2021 :**

140 000,00 euros, soit 11,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

- **Exercice clos le 31 janvier 2022 :**

140 000,00 euros, soit 11,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

- **Exercice clos le 31 janvier 2023 :**

140 000,00 euros, soit 11,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance